



ASSOCIATION  
**FOXG1**  
FRANCE

# BULLETIN D'ADHÉSION 2020

 [www.foxg1france.fr](http://www.foxg1france.fr)

 [contact@foxg1france.fr](mailto:contact@foxg1france.fr)

 06 18 20 30 28



12 pl. de la République  
42000 Saint-Etienne

## 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT <sup>(1)</sup>

### ADHÉRENT 1

### ADHÉRENT 2 <sup>(3)</sup>

NOM Prénom \*

NOM Prénom \*

ou raison sociale (représentée par)

Adresse complète \*

Pays \*

Téléphone \*

Téléphone

E-mail \*

E-mail

Connaissez-vous un enfant atteint par le syndrome FOXG1 ? \*

OUI  NON

Si oui, NOM et Prénom de l'enfant \*

Né(e) en \*

Lien de parenté \* (parent, famille, amis, professionnel...)

Autres renseignements / Fratrie

## 2. CHOIX D'ADHÉSION ET DON <sup>(2)</sup>

- A COTISATION ANNUELLE INDIVIDUELLE** 15€ x  =  €  
(dont 5€ reversés à la recherche)
- B COTISATION ANNUELLE COUPLE <sup>(3)</sup>** 20€ x  =  €  
(dont 7€ reversés à la recherche)
- C DON À L'ASSOCIATION**  €  
(en cas de chèque, prévoir si possible un chèque séparé de celui de la cotisation)
- TOTAL À RÉGLER (A+B+C)**  €

### MODES DE PAIEMENT

(accompagnés de ce bulletin d'adhésion dûment rempli)

- CHÈQUE** À l'ordre de **Association FOXG1 France**  
À envoyer à l'adresse indiquée en haut de ce document.
- ESPÈCES** En main propre auprès des membres du bureau de l'association.
- VIREMENT BANCAIRE** En indiquant vos **Nom et Prénom**  
Notre IBAN : FR76 1027 8089 6300 0207 8520 136

Par la signature de ce bulletin l'adhérent s'engage à respecter les statuts <sup>(4)</sup>  
et le règlement intérieur en vigueur.

À

LE

/

/ 2020

Signature(s)

Adhérent 1

Adhérent 2

\* Elements obligatoires

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour adhérer à l'association. Elles sont traitées informatiquement et sont uniquement destinées à l'association FOXG1 France. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent à un droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant, auprès de l'association. (2) Les personnes physiques ou morales du corps médical et paramédical ne sont pas soumises à cotisation annuelle si elles adhèrent à titre professionnel (3) Personne physique en couple avec l'adhérent 1 et résidant à la même adresse, quel que soit le type d'union : couples mariés, pacsés ou en concubinage. (4) Les statuts de l'association sont disponibles par simple demande par mail : [contact@foxg1france.fr](mailto:contact@foxg1france.fr)